

**PERSONNEL – RECOURS A UN AGENT DE LA VILLE DE CALAIS AU TITRE D'UNE
ACTIVITE ACCESSOIRE POUR UNE DUREE PREVISIONNELLE DE 6 MOIS**

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC .

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements Industriels de l'Etat,
Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements Industriels de l'Etat,

Dans le cadre de la mission d'archivage des documents du SyMPaC, il est nécessaire de faire appel à un intervenant qualifié afin d'encadrer le poste de contractuel non permanent chargé de cette opération.

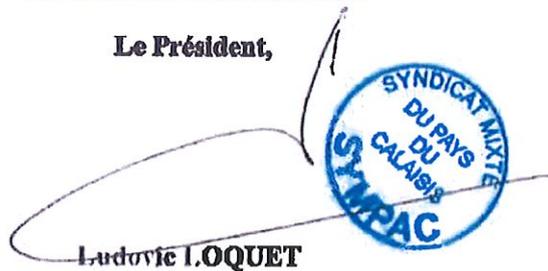
Au regard de la teneur de la tâche, il est proposé de recourir au service du responsable des archives de la ville de Calais au titre des activités accessoires.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'autoriser le Président à prendre les arrêtés Individuels précisant le nom du fonctionnaire recruté au titre de cette activité accessoire et les modalités de sa rémunération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents, à signer les contrats à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,



Ludovic LOQUET



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 7 février 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 7 février 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 8 février 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 09/03/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2022

Le deux février de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, également convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Julien CORDENOS (pouvoir Mme HEUX), Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mr LENOIR), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Olivier MATRAT, Pascal PESTRE (Grand Calais Terres & Mers) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BIAT